

# PLAN D'ACTION 2011



Mai  
2011

## Ville de Saint-Georges

Plan visant à identifier et à réduire les obstacles afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées.

## Table des matières

<b>1   HISTORIQUE</b> .....	<b>2</b>
<b>2   RESPONSABILITES</b> .....	<b>2</b>
<b>3   COLLABORATEURS</b> .....	<b>3</b>
<b>4   LES SERVICES MUNICIPAUX</b> .....	<b>3</b>
4.1   Organigramme municipal .....	4
4.2   Organigramme des services .....	4
<b>5   DEFINITIONS</b> .....	<b>5</b>
5.1   personne handicapée .....	5
5.2   Accessibilité .....	5
5.3   Incapacité .....	5
<b>6   PORTRAIT DE VILLE DE SAINT-GEORGES</b> .....	<b>5</b>
6.1   Tableau 1 : Population totale selon l'âge et le sexe .....	6
6.2   Tableau 2 : Population avec incapacité selon l'âge et le sexe .....	6
6.3   Tableau 3 : Enfants de moins de 15 ans avec incapacité selon le type d'incapacité déclaré .....	7
6.4   Tableau 4 : Personnes de 15 ans et plus avec incapacité selon le type d'incapacité déclaré et l'âge .....	8
<b>7   DEMARCHE</b> .....	<b>8</b>
7.1   Élaboration .....	8
7.2   Rédaction .....	8
7.3   Présentation au Conseil municipal et adoption .....	9
7.4   Publication du plan d'action .....	9
<b>8   PLAN D'ACTION</b> .....	<b>10</b>

# Plan d'action 2011

## PLAN VISANT A IDENTIFIER ET A REDUIRE LES OBSTACLES AFIN DE FAVORISER L'INTEGRATION DES PERSONNES HANDICAPEES

### 1 | Historique

Depuis une trentaine d'années, des progrès significatifs ont été enregistrés en matière d'intégration sociale des personnes handicapées au Québec. C'est en 1978, que le gouvernement québécois se dotait d'une loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées (L.R.Q., chapitre E-20.1). Cette loi qui responsabilisait les différents acteurs publics à l'égard des besoins de ces citoyens et qui constituait une première au Québec a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale.

La publication de la politique d'ensemble *À part... égale*, en 1984, a été tout aussi marquante. Cette politique, dont les orientations ont été adoptées par le Conseil des ministres en 1985, a guidé par la suite la mise en place de nombreuses politiques et mesures. Plusieurs années ont passé et l'ajustement de ces outils au contexte actuel devenait nécessaire. Le 15 décembre 2004, l'Assemblée nationale du Québec adoptait la Loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées.

Celle loi comporte, entre autres, pour les municipalités de 15 000 habitants et plus, l'obligation de produire et de rendre public annuellement ce dit plan d'action.

Le 6 janvier 2006, le conseil de Ville de Saint-Georges adoptait en résolution, le premier plan d'action pour l'intégration des personnes handicapées (résolution #06-3119). Cependant, Ville de Saint-Georges avait déjà posé des actions en faveur des citoyens handicapés du territoire bien avant que la loi ne l'exige.

### 2 | Responsabilités

Le dossier de l'accessibilité des personnes handicapées à Ville de Saint-Georges est traité par le Service des ressources humaines. Le directeur des ressources humaines ainsi que le chef de division des ressources humaines sont responsables de l'élaboration et de l'application du plan d'action. Les directeurs des différents services de Ville de Saint-Georges appuient et collaborent également à la mise en œuvre des actions visant à corriger les problématiques des personnes handicapées.

### 3 | Collaborateurs

Dans le but de faciliter les besoins des personnes handicapées, Ville de Saint-Georges travaille en étroite collaboration avec l'Association des personnes handicapées de la Chaudière. Cet organisme travaille avec toute personne ayant une déficience ainsi que ceux et celles qui partagent leurs préoccupations. Ce qui englobe tous les types d'handicap.

Lors de rencontre avec l'association, les personnes présentes, soumettent à la Ville une liste de besoins et de recommandations. Par la suite, la Ville réfère leur demande aux personnes concernées dans les départements appropriés afin de résoudre les problématiques rencontrées par les personnes handicapées.

Un comité se réunit afin de faire le point sur l'état de la situation concernant les personnes handicapées de la Ville de Saint-Georges. Ce comité fait aussi des recommandations au comité de gestion sur des projets et des priorités. Ce comité est formé de :

1. La directrice des loisirs
2. Le directeur de l'incendie
3. Le chef de division – immeubles et équipements
4. Le chef de division – ressources humaines
5. L'agent des relations communautaires, prévention, média

### 4 | Les services municipaux

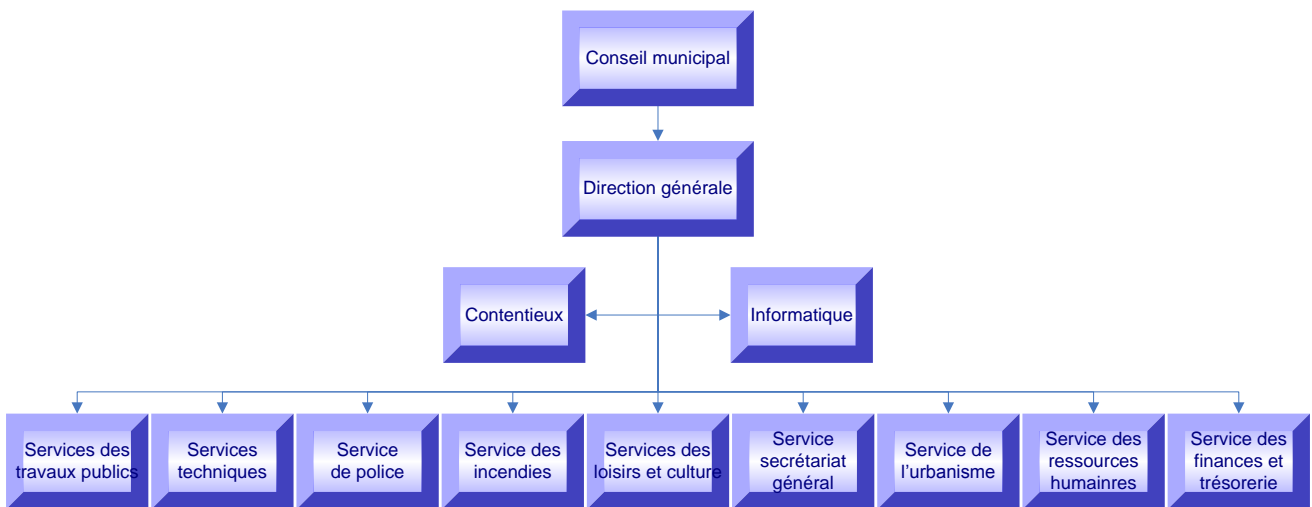
Ville de Saint-Georges est issue du regroupement de quatre municipalités en 2001. Constituée d'un centre urbanisé, de deux banlieues semi-urbanisées et d'une partie rurale, Saint-Georges compte 30 779\* habitants répartis sur un territoire de 199,51 km<sup>2</sup>. Elle est dirigée par un maire et huit conseillers municipaux. Ville de Saint-Georges est également composée de 164 employés à temps complet régulier et de 260 employés temporaires, à temps partiel ou occasionnels.

Voici l'organigramme des différents services municipaux de la Ville de Saint-Georges.

---

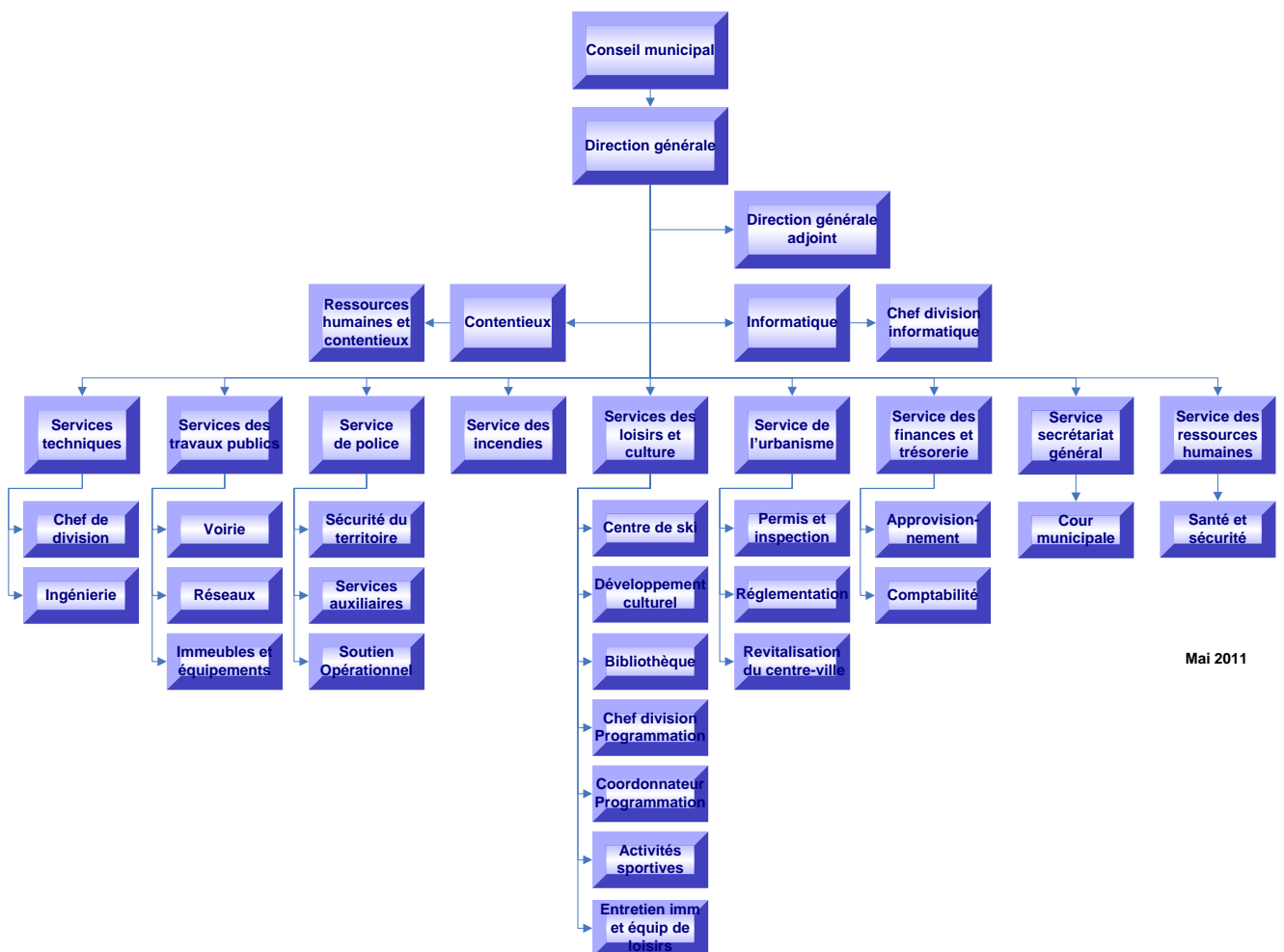
\* Institut de la statistique du Québec 1<sup>er</sup> juillet 2010

## 4.1 | Organigramme municipal



Mars 2011

## 4.2 | Organigramme des services



Mai 2011

## 5 | Définitions

### 5.1 | personne handicapée

Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.<sup>1</sup>

### 5.2 | Accessibilité

L'accessibilité aux personnes handicapées est la possibilité pour les personnes handicapées d'accéder à un lieu physique ou à des informations.<sup>2</sup>

### 5.3 | Incapacité

Toute réduction, résultant de la déficience, des activités physiques et mentales considérées comme normales pour un être humain.<sup>3</sup>

## 6 | Portrait de ville de Saint-Georges

L'Office des personnes handicapées du Québec, prépare par le biais du Service de l'évaluation de l'intégration sociale et de la recherche, des estimations de population avec incapacité des régions socio sanitaires et des municipalités de plus de 15 000 habitants au Québec.

Les estimations sont établies à partir du Recensement de la population de 2006 et de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006 (EPLA).

---

<sup>1</sup> Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, L.R.Q., chapitre E-20.1, MAJ 1<sup>er</sup> février 2011

<sup>2</sup> Wikipédia, page consultés le 21 avril 2010.  
[http://fr.wikipedia.org/wiki/Accessibilit%C3%A9\\_aux\\_personnes\\_handicap%C3%A9es](http://fr.wikipedia.org/wiki/Accessibilit%C3%A9_aux_personnes_handicap%C3%A9es)

<sup>3</sup> Société canadienne pour la CIDIH; Comité québécois pour la CIDIH. Réseau international CIDIH. Vol. 1-; fév. 1988- . Lac Saint-Charles (Québec): Société canadienne de la CIDIH. , p. 27

## 6.1 | Tableau 1 : Population totale selon l'âge et le sexe

**Population totale selon l'âge et le sexe,  
municipalité de Saint-Georges, 2006**

Groupes d'âge	Hommes	Femmes	Total
0 à 4 ans	755	780	1 535
5 à 14 ans	1 705	1 650	3 355
15 à 24 ans	2 160	1 980	4 140
25 à 44 ans	4 575	4 070	8 645
45 à 64 ans	4 290	4 345	8 635
65 à 74 ans	895	1 000	1 895
75 ans et plus	630	1 060	1 690
<b>Total</b>	<b>15 010</b>	<b>14 885</b>	<b>29 895</b>

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec

Traitement : Office des personnes handicapées du Québec 2009

## 6.2 | Tableau 2 : Population avec incapacité selon l'âge et le sexe

**Population avec incapacité selon l'âge et le sexe, municipalité de  
Saint-Georges, 2006**

Groupes d'âge	Hommes	Femmes	Total
0 à 4 ans	10	* 10	20
5 à 14 ans	80	45	125
15 à 24 ans	85	80	165
25 à 44 ans	420	370	790
45 à 64 ans	390	400	790
65 à 74 ans	220	245	465
75 ans et plus	315	525	840
<b>Total</b>	<b>1 520</b>	<b>1 675</b>	<b>3 195</b>

\* Le taux utilisé pour calculer cette estimation a un coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

**Source :** Compendium sur l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Institut de la statistique du Québec  
Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Statistique Canada  
Recensement de la population de 2006, Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec

**Traitement :** Office des personnes handicapées du Québec 2009

### 6.3 | Tableau 3 : Enfants de moins de 15 ans avec incapacité selon le type d'incapacité déclaré

#### Enfants de moins de 15 ans avec incapacité selon le type d'incapacité déclaré, municipalité de Saint-Georges, 2006

Groupes d'âge	Total
<b>Retard de développement</b> (0 à 4 ans)	15
<b>Problème de santé chronique</b> (0 à 4 ans)	15
<b>Audition</b> (5 à 14 ans)	15
<b>Vision</b> (5 à 14 ans)	15
<b>Parole</b> (5 à 14 ans)	55
<b>Mobilité</b> (5 à 14 ans)	10
<b>Agilité</b> (5 à 14 ans)	20
<b>Apprentissage</b> (5 à 14 ans)	95
<b>Déficiência intellectuelle</b> (5 à 14 ans)	50
<b>Psychologique</b> (5 à 14 ans)	45
<b>Problème de santé chronique</b> (5 à 14 ans)	85
<b>Inconnu</b> (moins de 15 ans)	*5
<b>Total</b>	<b>425</b>
N.B. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.	
* Le taux utilisé pour calculer cette estimation a un coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.	
<b>Source :</b>	Compendium sur l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Institut de la statistique du Québec Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Statistique Canada Recensement de la population de 2006, Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec
<b>Traitement :</b>	Office des personnes handicapées du Québec 2009

## 6.4 | Tableau 4 : Personnes de 15 ans et plus avec incapacité selon le type d'incapacité déclaré et l'âge

<b>Personnes de 15 ans et plus avec incapacité selon le type d'incapacité déclaré et l'âge, municipalité de Saint-Georges, 2006</b>			
	<b>15 à 64 ans</b>	<b>65 ans et plus</b>	<b>Total</b>
<b>Audition</b>	330	480	810
<b>Vision</b>	275	290	565
<b>Parole</b>	235	115	350
<b>Mobilité</b>	1 155	1 035	2 190
<b>Agilité</b>	1 100	995	2 105
<b>Douleur</b>	1 200	805	2 005
<b>Apprentissage</b>	360	130	490
<b>Mémoire</b>	165	120	285
<b>Déficiência intellectuelle</b>	dnd	dnd	115
<b>Psychologique</b>	340	70*	410
<b>Inconnu</b>	60	30*	90
<b>Total</b>	<b>5230</b>	<b>4070</b>	<b>9415</b>
<b>N.B.</b>	Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité		
<b>dnd</b>	Donnée non disponible		
<b>*</b>	Le taux utilisé pour calculer cette estimation a un coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.		
<b>Source :</b>	Compendium sur l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Institut de la statistique du Québec Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2006, Statistique Canada Recensement de la population de 2006, Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec		
<b>Traitement :</b>	Office des personnes handicapées du Québec 2009		

## 7 | Démarche

### 7.1 | Élaboration

Le Service des ressources humaines rencontre l'Association des personnes handicapées de la Chaudière en mars afin de bien saisir leurs besoins et de les transmettre aux services concernés. Un comité, composé de cinq cadres, se réunit afin de résumer les actions portées dans la dernière année. Le Service des ressources humaines, de concert avec les directeurs de service de la Ville de Saint-Georges, prépare le plan d'action par secteur d'activité tout au long des mois de mars et avril.

### 7.2 | Rédaction

Le Service des ressources humaines est responsable de la rédaction du projet de plan d'action. C'est au cours du mois de mai que la version finale devrait être terminée.

### **7.3 | Présentation au Conseil municipal et adoption**

Le directeur des ressources humaines présentera le plan d'action final au comité de gestion puis au conseil de ville en mai. Ce dernier adopte le plan au plus tard le 3<sup>ème</sup> lundi de mai.

### **7.4 | Publication du plan d'action**

Conformément à la loi, le plan d'action de la Ville de Saint-Georges doit être rendu public annuellement.

En premier lieu, le plan d'action sera présenté au conseil de ville le 24 mai 2011 et adopté en résolution (#11-6782). Les conseils de ville à Saint-Georges sont télédiffusés sur une chaîne locale afin d'être accessibles à la population.

En deuxième lieu, le plan d'action sera mis en ligne sur le site internet de la Ville de Saint-Georges.

En troisième lieu, le plan d'action sera transmis à l'Office des personnes handicapées du Québec.

## 8 | Plan d'action

Secteur d'activité	Obstacles identifiés	Actions envisagées ou mesures prises	Services concernés	date de réalisation prévue ou passée
Accessibilité des lieux et édifices publics	Difficulté à ouvrir les portes des édifices municipaux	<p>Installation de portes électriques avec bouton poussoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'hôtel de ville</li> <li>- Le Centre culturel Marie-Fitzbach</li> <li>- Le garage municipal</li> <li>- La deuxième glace</li> </ul> <p>Installation d'un téléphone au service de police relié à la centrale téléphonique pour permettre aux personnes handicapées de se faire ouvrir la porte.</p>	<p>Travaux publics</p> <p>Service de police</p>	<p>2009</p> <p>2011</p> <p>2011</p> <p>2012</p> <p>2007</p>
	Difficulté d'accès aux étages supérieurs des édifices municipaux	<p>La construction des bâtiments prennent en considération les normes de conception sans obstacle prévu dans le code de construction du Québec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nouveau garage municipal conçu avec un monte-charge.</li> <li>- La deuxième glace</li> </ul> <p>Ascenseur dans certains de nos bâtiments :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hôtel de ville</li> <li>- Centre culturel</li> <li>- La deuxième glace</li> </ul> <p>Rampe d'accès à presque tous nos bâtiments :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pavillon Éloi-Poulin et Pavillon Alfred-Leblond</li> <li>- Piscines est et ouest</li> <li>- Centre culturel Marie-Fitzbach</li> <li>- Hôtel de ville</li> <li>- Centre sportif Lacroix-Dutil</li> <li>- Garage municipal</li> </ul>	<p>Services techniques et Travaux publics</p>	<p>Mars 2011</p> <p>2012</p> <p>1999</p> <p>1995</p> <p>2012</p> <p>2011</p>

Secteur d'activité	Obstacles identifiés	Actions envisagées ou mesures prises	Services concernés	date de réalisation prévue ou passée
Accessibilité des lieux et édifices publics (suite)	Difficulté à traverser les rues de St-Georges	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de la traverse piéton au Centre Lacroix-Dutil</li> <li>- Amélioration des traverses de piétons, en créant une pente dans le trottoir pour faciliter l'accès</li> <li>- Plusieurs intersections sont maintenant équipées de feux piétons à décompte numérique pour faciliter la traverse de personnes handicapées.</li> <li>- Le temps de passage a été allongé afin de laisser plus de temps lors de la traverse</li> <li>- Marquage pour personnes handicapées visuelles sur les trottoirs aux intersections.</li> </ul>	Services techniques et Travaux publics	2002 En continu En continu En continu En continu
	Manque d'espace dans les toilettes publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Toilette pour personnes handicapées dans nos bâtiments municipaux.</li> <li>- Table à langer pour adulte à la piscine du parc des 7 chutes.</li> </ul>	Services des Travaux publics et Loisirs	En continu 2006
	Difficulté d'accès dans les piscines publiques	La Ville contribuera avec l'Association des personnes handicapée de la Chaudière à l'achat et l'entretien d'un lève-personne pour la piscine de la polyvalente l'hiver (qui sera déplacé au Parc des 7 chutes l'été). Elle doit en remplacer un qui est désuet.	Service des Loisirs	2011
	Difficulté d'accès dans les sentiers piétonniers	Les sentiers piétonniers sont conçus de plus en plus pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (trajet plat, asphalte, distance entre les poteaux qui contrôlent la circulation pour permettre l'accès aux chaises roulantes et triporteurs...)	Services des travaux publics et des Loisirs	En continu

Secteur d'activité	Obstacles identifiés	Actions envisagées ou mesures prises	Services concernés	date de réalisation prévue ou passée
<b>Habitation</b>	Avoir de l'aide pour accéder à un domicile adéquat aux besoins	La M.R.C. est mandataire du programme d'accès à domicile. Un inspecteur de la M.R.C. est accrédité. Une aide financière est disponible par ce programme.	Service d'évaluation	En continu
<b>Sécurité en milieu résidentiel et la sécurité publique</b>	Difficulté à intervenir lors de sinistres auprès de personnes handicapées et prévention du milieu	Le service d'incendie de Saint-Georges a acquis des équipements (chaises spéciales, paniers métalliques, système d'amorçage, système de courroies et modification de l'échelle) afin d'améliorer les interventions lors de sinistres et plus spécifiquement advenant la présence de personnes handicapées.	Service d'incendie	2009
		Achat de civière de sauvetage (basket) pour personnes qui ne peuvent se déplacer aisément.		2011
		Les résidences relevant du CRDI sont répertoriées dans le bottin des ressources pour permettre des interventions ciblées lors d'incendie (sortie automatique de 2 équipes au lieu d'une seule).	Service d'incendie	2006
		Mise à jour du bottin		2011
Dans le cadre du programme de pompier de quartier, répertorier les résidences dans lesquelles vivent les personnes handicapées. Ces résidences sont par la suite visitées par notre préventionniste pour évaluer les moyens d'évacuation.	Service d'incendie	En continu		
Ces informations seront transférées au service d'urgence 911 pour faciliter les sauvetages.		2012		

Secteur d'activité	Obstacles identifiés	Actions envisagées ou mesures prises	Services concernés	date de réalisation prévue ou passée
Sécurité en milieu résidentiel et la sécurité publique (suite)	Difficulté à intervenir lors de sinistres auprès de personnes handicapées et prévention du milieu	Lors de visite de foyer de personnes âgées, les pompiers suggèrent d'acheter plus de fauteuils roulants pour une évacuation plus rapide des personnes à mobilité réduite ou sans mobilité.	Service d'incendie	En continu
		Les plans d'urgence des hôpitaux, foyers, résidences pour personnes âgées et écoles prévoient des mesures spécifiques pour l'évacuation des personnes handicapées. Ces plans sont révisés annuellement.	Service d'incendie	En continu
		Visite annuelle d'inspection du préventionniste du service d'incendie dans les édifices publics majeurs pour s'assurer que les accès aux personnes handicapées soient libérés en tout temps.	Service d'incendie	En continu
		Identifier les maisons où vivent des personnes non autonomes à l'aide d'un autocollant dans une fenêtre afin de faciliter les sauvetages.	Service d'incendie	2011
	Prévention et sécurité du milieu	Présence d'un policier communautaire, prévention et média au sein du service de police	Service de police	En continu
		Deux rencontres d'information sur les déplacements sécuritaires en chaise roulante électrique ou en triporteur ont été effectuées afin de bien décrire la réglementation en vigueur: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une rencontre au CLSC</li> <li>- une rencontre à l'Association des personnes handicapées</li> <li>- Intervention sur les pistes cyclables en continu</li> </ul>	Service de police	2010

Secteur d'activité	Obstacles identifiés	Actions envisagées ou mesures prises	Services concernés	date de réalisation prévue ou passée
Sécurité en milieu résidentiel et la sécurité publique (suite)	Prévention et sécurité du milieu (suite)	Assistance à des personnes incapables de se relever après être tombé par terre ou dans leur bain, etc.	Service de police	En continu
		Sensibiliser les responsables des lieux publics lors de vérifications dans nos divers projets en portant une attention particulière à l'accessibilité des personnes handicapées dans ces lieux.	Service de police	2011
	Sensibiliser la population	Le D.V.D. produit par le regroupement des personnes handicapées, région Chaudière-Appalaches (R.A.P.H.R.C.A. Ensemble plus jamais seul) est intégré au site web de la Ville pour en permettre le visionnement	Communication	En continu
Le transport	Autonomie dans le transport	Service en sous-traitance de transport adapté offert dans 28 municipalités de la MRC des Etchemins et MRC Beauce-Sartigan qui inclut des minibus et des taxis adaptés.	Secrétariat général	En continu
		Contribution financière au « Transport Autonomie Beauce Etchemin » de la région depuis 1997. En 2011, 50 848.72\$ a été versé à cet organisme.  La Ville agit également comme mandataire auprès du Ministère du transport.	Secrétariat général	En continu
La signalisation, les trottoirs et le stationnement	Difficulté d'accès au stationnement réservé pour personnes handicapées	Les policiers ont fait la vérification des stationnements réservés aux personnes handicapées. Au cours de l'année 2010, 58 constats ont été émis en rapport à ce type d'infraction. Un respect très strict de la réglementation est demandé à notre service de la sécurité publique (police).	Service de police	En continu

Secteur d'activité	Obstacles identifiés	Actions envisagées ou mesures prises	Services concernés	date de réalisation prévue ou passée
La signalisation, les trottoirs et le stationnement (suite)	Difficulté d'accès au stationnement réservé pour personnes handicapées (suite)	Lors de l'émission de permis de construction ou du réaménagement de stationnements de plus de 50 cases, suivi de la norme de cases de stationnements pour personnes handicapées. Les stationnements doivent être identifiés de façon claire et visible en toute saison.	Urbanisme	En continu
		Visite des commerces de la région par le policier communautaire afin de les sensibiliser à mettre en place des stationnements règlementaires pour personne handicapée (peinture et pancarte).	Service de police	En continu
		Les édifices municipaux sont conformes aux exigences relatives à l'aménagement des espaces de stationnement pour les personnes handicapées (marquage et signalisation).	Service des travaux publics	En continu
	Difficulté d'accès au trottoir avec la neige	Assurer le déneigement et l'entretien des trottoirs rapidement	Travaux publics	En continu
Manque de trottoir pour circuler dans la ville	<p>Ajout de trottoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Boulevard Lacroix entre la 167<sup>ème</sup> et la 175<sup>ème</sup></li> <li>- Réfection de 461 mètres linéaires de trottoir pour un total de 101 433.09\$</li> <li>- Construction de trottoir pour un total de 100 000\$ en 2011. Possibilité de de 5283 mètres linéaires.</li> <li>- Réfection de trottoir pour un total de 100 000\$ en 2011. Possibilité de 9086 mètres linéaires.</li> </ul>	Services techniques et travaux publics	<p>2009</p> <p>2010</p> <p>2011</p> <p>2011</p>	

Secteur d'activité	Obstacles identifiés	Actions envisagées ou mesures prises	Services concernés	date de réalisation prévue ou passée
<b>L'emploi</b>	Difficulté à trouver de l'emploi pour les personnes handicapées	<p>La Ville participe au programme d'accès à l'égalité en emploi. Lors d'embauches, de nominations ou de promotions, la Ville s'engage à accorder une préférence à une personne membre de l'un ou l'autre des groupes visés sous-représentés (femmes, minorité visible, minorité ethnique, autochtones et personnes handicapées) si la compétence de cette personne est équivalente à celle des autres candidats.</p> <p>Modifier le formulaire de demande d'emploi pour inclure les groupes visés et les mesures à prendre pour adapter le poste.</p>	Service des ressources humaines	<p>Juin 2010</p> <p>2011</p>
<b>Les loisirs et la culture</b>	Intégrer les jeunes handicapés dans les activités estivales	<p>La programmation vise l'intégration des jeunes handicapés de 5 à 14 ans dans les activités estivales de terrain de jeux en fournissant des accompagnateurs pour que les jeunes puissent participer aux activités.</p> <p>En 2010, 11 accompagnateurs ont été embauchés pour permettre à 22 enfants souffrant d'un handicap (physique ou intellectuel) de pouvoir participer aux activités de terrain de jeux.</p> <p>En 2011, 12 accompagnateurs seront embauchés pour permettre à 24 enfants souffrant d'un handicap (physique ou intellectuel) de pouvoir participer aux activités de terrains de jeux.</p>	Service des Loisirs	En continue

Secteur d'activité	Obstacles identifiés	Actions envisagées ou mesures prises	Services concernés	date de réalisation prévue ou passée
<b>Les loisirs et la culture (suite)</b>	Se faire accompagner à une sortie	Ville Saint-Georges adhère à un programme provincial « Vignette d'accompagnement touristique et de loisir » qui accorde la gratuité d'entrée, dans les endroits participants, à l'accompagnateur d'une personne âgée d'au moins 12 ans, ayant une déficience ou un problème de santé mentale et nécessitant l'aide d'un accompagnateur dans ses sorties touristiques ou de loisirs.	Service des Loisirs	2011
	Souci d'aider les personnes handicapées	Dans le cadre de ses réflexions et de l'analyse de services à offrir ou d'activités culturelles et de loisirs à organiser, le service des loisirs et de la culture a le souci de faciliter la participation des personnes handicapées.	Service des Loisirs	En continu
	Assistance à l'Association des personnes handicapées	Le service des loisirs et de la culture assure une communication privilégiée avec les associations de personnes handicapées lors du dévoilement des dépliants de planification saisonnière pour permettre que les responsables des associations puissent planifier la participation des personnes handicapées.	Service des Loisirs	En continu
	Difficulté d'accès à la bibliothèque	Le personnel de la bibliothèque municipale est sensibilisé à l'aide qui doit être apportée aux personnes handicapées (aide pour prendre les livres en hauteur entre autre...)	Service des Loisirs	En continu